

SEANCE DU 31 MARS 2010

L'an deux mil dix et le 31 mars, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. COLSON Robert, Maire.

Présents :

MM. COLSON Robert, DUNEME Guy, LANFRANCHI Robert Daniel, , DARAS Fabrice, BOURGOIN Patrice
Mmes, HENON Christiane, RAIMBEAUX Isabelle

Absents excusés :

Mme GERVAISE Christine (pouvoir à Mme RAIMBEAUX Isabelle)
M. BOUGEARD Francis (pouvoir à M. LANFRANCHI Robert Daniel)
M. BEGHIN Gislain (pouvoir à M. DUNEME Guy)

M. LANFRANCHI a été nommé secrétaire.

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2009. Celui-ci est adopté à l'unanimité sans rature ni adjonction.

Objet de la délibération

Adoption des comptes administratifs 2009

Vote à l'unanimité

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R.2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2009 approuvant les budgets primitifs de la Commune, du service des Eaux et de l'Assainissement de l'exercice 2009 ;

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2009.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Robert Daniel LANFRANCHI, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal Adopte les comptes administratifs de l'exercice 2009 de la Commune et du service des Eaux et de l'Assainissement arrêtés comme suit :

COMMUNE :

Excédent de fonctionnement : + 151 771,23 €

Déficit d'investissement : - 111 754,63 €

SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT:

Excédent d'exploitation : + 102 541,63 €

Excédent d'investissement : + 11 979,30 €

Adoption des comptes de gestion 2009

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau et de l'assainissement dressés pour l'exercice 2009 par le receveur municipal n'appellent ni observation, ni réserve, pour sa part. Ils sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2009 dressés par l'ordonnateur.

Affectation des résultats 2009

Budget communal

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2009 et ayant constaté :

- un excédent de fonctionnement de 151 771,23 €
- un déficit d'investissement de 111 754,63 €
- un résultat de clôture de 40 016,60 €.

Décide d'affecter :

- la somme de 111 754,63 € à l'article 1068 de la section d'investissement
- le solde soit 40 016,60 € en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Service des eaux et de l'assainissement

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2009 et ayant constaté :

- un excédent d'exploitation de 102 541,63 €
- un excédent d'investissement de 11 979,30 €
- un résultat de clôture de 114 520,93 €.

Décide d'affecter :

- la somme de 102 541,63 € en report à nouveau de la section d'exploitation
- la somme de 11 979,30 € en report à nouveau de la section d'investissement

Tarif m3 d'eau 2010

Vote à l'unanimité

Le Maire rappelle que la redevance pour pollution domestique a été instaurée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2008. Son montant augmente tous les ans pour atteindre 0,345 € en 2012. Le montant 2010 sera donc de 0,211 €.

Afin que le prix total du m3 d'eau (redevance pour pollution domestique incluse) n'augmente pas en 2010, le Conseil municipal décide de baisser son tarif et de fixer le prix de l'eau à compter du 1er mai 2010 comme suit :

- m3 d'eau : 1.858 €
- Abonnement : 15.25 €

Recrutement d'un employé en CUI-CAE

Vote à l'unanimité

Le Maire propose au conseil municipal de recruter un employé en contrat unique d'insertion CAE pour les espaces verts.
Cet emploi sera financé par l'état à 90 %.

Le recrutement pourra avoir lieu dès l'accord de la commission de pôle emploi.
Le conseil municipal à l'unanimité crée le poste. Il autorise le maire :

- à procéder aux démarches nécessaires pour le recrutement
- à signer tous les documents utiles
- à inscrire au budget les sommes nécessaires en dépenses et en recettes.

Modification des statuts de la communauté de communes « Val et Plateau d'Ardenne »

Vote à l'unanimité

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne » n° 305 du 28 janvier 2010 approuvant la modification des statuts,

Monsieur le Maire rappelle l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne » relatif à la composition du bureau :

- d'un président
- de vice-président, dont le nombre sera fixé par le conseil communautaire
- des membres délégués élus par le Conseil Communautaire selon les strates de population suivantes :
 - 41 % des délégués des communes de 0 à 500 habitants
 - 24 % des délégués des communes de 501 à 1000 habitants
 - 35 % des délégués des communes de + de 1001 habitants

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne » détaillée comme suit :

Article 8 : Bureau

Le bureau de la Communauté de Communes est composé :

- d'un Président
- de vice-présidents, dont le nombre sera fixé par le Conseil Communautaire
- de membres délégués : les membres délégués au bureau sont élus par le conseil communautaire : 1 délégué par commune adhérente

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne ».

Versement d'une subvention du service des eaux et de l'assainissement au budget commune

Vote à l'unanimité

Le maire rappelle la décision prise en 2009 d'abonder, en cas de besoin, le budget de la commune par le versement d'une subvention du service des eaux et de l'assainissement. Au vu des recettes perçues en 2009, il n'a pas été nécessaire de procéder à ce versement mais il serait souhaitable de prendre de nouveau la délibération pour l'année 2010.

Vu l'avis de Madame le comptable du trésor de Renwez ;

Vu l'article R 2221-90 du CGCT ;

Le conseil municipal,

Au vu des excédents du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement et des besoins de financement du budget principal de la commune,

DECIDE

Le versement d'une subvention d'un montant maximum de 80 000 € du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement vers le budget principal de la commune.

Cette subvention sera versée en tout ou partie en plusieurs versements au vu des besoins.

Informations diverses

SMICTOM d'Auvillers les Forges

Le maire informe le conseil que la convention permettant aux habitants d'Arreux d'utiliser la déchèterie de Renwez va être signée. Concernant les communes de Les Mazures et de Sécheval, la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne » et le SMICTOM s'étaient entendus pour qu'elles puissent également utiliser cette déchèterie. Or, lors de la réunion du SMICTOM, ces dites communes ont demandé la réfection de la déchèterie de Les Mazures pour un coût estimatif de 80 000 €. La demande a été portée au vote et a été acceptée à la majorité des membres présents au comité syndical.

Enquête sur le besoin en matière de garde d'enfant

Le Maire explique au conseil municipal que le SIRAE étudie les besoins en matière d'accueil de la petite enfance (crèche, halte garderie, jardin d'éveil) en collaboration avec la CAF. Il leur présente un document établi conjointement par ces deux organismes. Cette enquête qui va être distribuée aux habitants des communes adhérant au SIRAE va permettre de connaître les attentes de chacun.

Création d'une commission

Le Maire informe qu'il devient nécessaire de trouver un terrain de jeu pour les enfants du village. Il propose de constituer une commission spécifique qui sera chargée :

- de répertorier les terrains susceptibles de convenir
- de contacter les propriétaires
- de concevoir l'aménagement

Mme RAIMBEAUX Isabelle, M. DARAS Fabrice et M. BOUGEARD Francis seront membres de cette nouvelle commission.

Divers

- Une réserve parlementaire de 3 000 € avait été accordée pour la rénovation du clocher et du toit de l'Eglise. Etant donné que les travaux sont terminés, cette subvention permettra de financer les travaux de mise aux normes de l'électricité et le remplacement du chauffage de cet édifice.
- La vente d'une parcelle de bois a été proposée à la commune par un habitant. Le Maire et les adjoints se sont rendus sur place et le conseil municipal se prononcera sur cette acquisition lors d'une prochaine réunion.
- La commune, suite à sa décision de diminuer sa consommation électrique en coupant l'éclairage la nuit, a reçu le label « Villes et Villages Etoilés » et obtenu 2 étoiles. Le remise officielle sera effectuée lors d'une prochaine réunion de conseil et une convention sera signée.
- Prochaines réunions :
 - Commission des finances : le 02/04/2010 à 20h30
 - Conseil Municipal : le 09/04/2010

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 23h30.